



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 mars 2020

ASSOCIATION NATIONALE  
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE ELECTRIQUE

## **Baromètre trimestriel Avere-France / Gireve**

### Points de recharge mobilité électrique

#### **Près de 29 600 points de recharge ouverts au public à travers la France (+ 15 % en 1 an).**

La France comptabilise aujourd'hui 29 578 points de recharge. Cela représente une évolution de + 15 % par rapport à mars 2019 et + 3 % sur le premier trimestre 2020.

L'hexagone offre ainsi 1 point de recharge pour 8 véhicules 100 % électriques.

La France dispose aujourd'hui de près de 29 600 points de recharge ouverts et accessibles à tous, qu'ils soient installés en voirie, dans les parkings publics, dans les établissements accueillant du public et dans les entreprises. L'hexagone offre ainsi 1 point de recharge pour 8 véhicules 100 % électriques, ou 1 pour 11 si l'on inclut les hybrides rechargeables, un niveau acceptable mais qui se dégrade au regard des recommandations européennes qui préconisent un point de recharge pour 10 véhicules.

Il convient maintenant de s'assurer que ces bornes sont installées au bon endroit en nombre suffisant, à la bonne puissance et là où la demande l'exige, afin de permettre aux automobilistes de passer au véhicule électrique sereinement.

En 1 an, le nombre de points de recharge ouverts au public a progressé de + 15 %, contre de + 20 à + 30 % par an sur les dernières années. Cette stabilisation s'explique par l'arrêt d'une partie importante du réseau de recharge rapide Corri-Door (189 bornes arrêtées sur les 217 déployées), à laquelle s'ajoute la fin des installations de réseaux suite aux premiers programmes d'aides. Cependant, de nombreux aménageurs publics renouvellent actuellement leurs marchés de gestion de réseaux de recharge.

Les déploiements devraient reprendre d'ici à la fin 2020, d'autant plus avec l'accélération des installations par le secteur privé dans les commerces, les stations-services...

Pour Bruno Lebrun, Président de GIREVE, « *La recharge publique est indispensable comme solution d'ajustement avant le plein à domicile, par simple opportunité ou encore pour ceux qui ne disposent pas de bornes à domicile. En ces temps de confinement, ces bornes publiques sont temporairement moins sollicitées mais les besoins vont fortement croître une fois la situation redevenue normale et à l'approche des beaux jours. En attendant, nous saluons les multiples initiatives des professionnels et des particuliers pour permettre aux personnes mobilisées dans la lutte contre le Covid-19 de recharger facilement leur voiture électrique et nous nous y associons bien volontiers !* ».

Cécile Goubet, Déléguée générale de l'Avere-France, commente : « *La fermeture d'une importante partie du réseau de recharge rapide Corri-Door sur autoroute a ralenti la dynamique de déploiement des points de recharge ouverts au public, alors qu'il n'y a jamais eu autant de véhicules électriques immatriculés qu'au cours des derniers mois. Il faut donc s'assurer que le réseau de recharge national se développe en même temps que le parc automobile électrifié pour assurer la recharge, qu'elle soit quotidienne, en itinérance ou d'appoint. Il est en ce sens impératif que des solutions à court-terme soient trouvées pour garantir les trajets longue distance via un maillage minimal et fonctionnel de la recharge sur autoroute, ce pour quoi l'Avere-France, les acteurs concernés et les pouvoirs publics se mobilisent* ».

## La recharge accélérée représente 2/3 des points de recharge installés

A date, 20 149 points de recharge accélérée, soit les 2/3 du parc, délivrent une puissance comprise entre 11 et 49 kW, ce qui permet de charger une batterie entièrement en quelques heures, lorsque le véhicule accepte cette puissance.

A cela s'ajoutent 7 649 points de recharge normale d'une puissance inférieure à 11 kW. Ils permettent ainsi une recharge complète durant la journée, par exemple lorsque le véhicule est branché sur le lieu de travail ou à domicile pendant la nuit.

Enfin, 1 780 points de recharge rapide (au-delà de 50 kW), dont 725 à très haute puissance (au-delà de 100 kW), permettent une recharge en quelques dizaines de minutes à l'occasion de trajets longue distance.

Une large majorité de points de recharge (92 %) est en courant alternatif et délivre principalement une puissance supérieure ou égale à 22 kW. En fonction de la puissance de ces points, les voitures électriques ne disposant pas d'un chargeur embarqué adapté ne peuvent pas bénéficier systématiquement de la puissance de charge maximale offerte par ces derniers.

A noter que généralement, les points de recharge en courant continu proposent de la recharge rapide pour les déplacements longue distance mais sont encore en minorité sur le territoire.

Enfin, 600 points de recharge sont équipés de multi connecteurs qui permettent aussi une recharge accélérée en courant alternatif.

## Près d'1 point de recharge public sur 2 installé en voirie ou dans les sites publics

La part des bornes de recharge déployées en voirie ou sur des sites publics a diminué de 7 points par rapport à mars 2019 à 47 %, illustrant l'augmentation croissante du nombre de bornes installées dans les parkings (aujourd'hui 1/3 du parc) ainsi que l'arrêt d'une partie du réseau Corri-Door sur les axes de circulation principaux.

## L'Ile-de-France, l'Occitanie et l'Auvergne Rhône-Alpes sont les régions les plus équipées

- **Ile-de-France** : 4 338 points de recharge (+ 13 % par rapport à mars 2019) pour 61 630 véhicules légers électriques en circulation, soit un point de recharge pour 14 véhicules 100 % électriques
- **Occitanie** : 3 467 points de recharge (+ 7 % par rapport à mars 2019) pour 19 357 véhicules (un point de recharge pour 7 véhicules)
- **Auvergne Rhône-Alpes** : 3 301 points de recharge (+ 15 % par rapport à mars 2019) pour 29 494 véhicules (un point de recharge pour 9 véhicules).

## A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

## A propos de GIREVE



Pour accompagner l'essor de la mobilité électrique, GIREVE organise la rencontre entre de nombreux acteurs du secteur. GIREVE est une plateforme d'interopérabilité qui permet une véritable itinérance électrique et assure un rôle d'interface contractuelle, technique et opérationnelle entre des systèmes hétérogènes.

En se connectant à la plateforme GIREVE, les opérateurs de bornes de recharge gagnent en visibilité et assurent la rentabilité de leurs installations, et les opérateurs de mobilité enrichissent leurs offres de services aux conducteurs de véhicules électriques.